



Procédure pour les alertes professionnelles

Foire aux questions

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- [Quel est le but de cette procédure d'escalade ?](#)
- [Pourquoi est-il important de disposer d'un système de collecte de rapports et de problèmes ?](#)
- [Qui peut signaler ?](#)
- [Que dois-je signaler ?](#)
- [Je suis au courant de certaines personnes sont impliquées dans une conduite contraire à l'éthique, mais cela ne me concerne pas. Pourquoi devrais-je le signaler ?](#)
- [Je ne sais pas si ce que j'ai observé ou entendu est une violation de la politique de l'entreprise ou implique une conduite contraire à l'éthique, mais cela ne me semble pas juste. Que devrais-je faire ?](#)

FAIRE UN RAPPORT

- [Si j'ai un problème, à qui devrais-je en parler ?](#)
- [Comment puis-je faire un rapport ?](#)
- [Devrais-je m'identifier ?](#)
- [Quelles informations dois-je fournir ?](#)
- [Quels types d'informations personnelles seront collectées et traitées ?](#)
- [Puis-je vraiment être anonyme ?](#)
- [L'option téléphonique d'EthicsLine est-elle également confidentielle ?](#)

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS VOTRE RAPPORT À ETHIQUE ET CONFORMITÉ ?

- [Où vont ces rapports ?](#)
- [Qui peut y accéder ?](#)
- [Est-ce que la personne mentionnée dans mon rapport peut découvrir que j'ai fait un rapport sur elle ?](#)
- [Qu'advient-il de mes rapports ?](#)
- [Comment faire le suivi de l'enquête et communiquer avec l'enquêteur ?](#)

LES LOIS SUR LES LANCEURS D'ALERTE

- [Qui peut être couvert par les lois sur les lanceurs d'alerte ?](#)
- [Quelles protections ces lois sur les rapporteurs offrent-elles ?](#)

INFORMATION GÉNÉRALE :

<p>Quel est le but de cette procédure d'escalade ?</p>	<p>bioMérieux a mis en place cette procédure afin de permettre à ses collaborateurs et à ses sous-traitants de signaler toute violation des lois et politiques, y compris, entre autres, des sujets tels que la violation du code de bonne conduite de bioMérieux, la fraude, une menace grave à l'intérêt public, un crime ou délit, toute violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité humaine et de l'environnement, résultant des activités de bioMérieux ou de ses partenaires.</p> 
<p>Pourquoi est-il important de disposer d'un système de collecte de rapports et de problèmes ?</p>	<p>bioMérieux encourage une culture d'ouverture où les employés peuvent se sentir à l'aise de faire part de leurs préoccupations. Cette ouverture est essentielle pour un programme de conformité efficace. Sans cela, les problèmes ne sont ni signalés ni corrigés et peuvent avoir des conséquences négatives pour les individus et l'entreprise. Ce système d'alerte vous permet d'exprimer facilement vos préoccupations lorsque vous voyez un problème potentiel, afin que nous puissions vous aider à les résoudre.</p> <p>Nous comptons sur vous pour nous aider à maintenir le meilleur programme d'éthique et de conformité possible. Vous êtes "sur le terrain" et êtes dans la meilleure position pour empêcher des actions contraires aux lois et règlements ou au code de bonne conduite de bioMérieux.</p> 
<p>Qui peut signaler ?</p>	<p>Ce système de reporting a été créé pour tous les employés, les travailleurs temporaires et les partenaires de bioMérieux.</p> 
<p>Que dois-je signaler ?</p>	<p>Votre communication honnête fait de bioMérieux un meilleur lieu de travail pour nous tous. Nous comptons sur vous pour nous signaler des activités qui enfreignent les lois ou les règlements, ainsi que toute autre faute grave.</p> <p>L'objectif de cette procédure d'escalade est d'alerter les bonnes personnes au sein de bioMérieux, afin de signaler :</p> <ul style="list-style-type: none">• un crime ou une violation grave des accords internationaux, de la loi, d'un règlement ou une menace grave pour l'intérêt public, ou• tous risques ou violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes et de l'environnement, résultant des activités de bioMérieux ou de ses partenaires, ou• toute violation du code de bonne conduite de bioMérieux <p>Cela peut inclure, entre autres : la corruption, les conflits d'intérêts *, la fraude externe **, le blanchiment d'argent, les problèmes de santé et de sécurité, la discrimination ou le harcèlement et les activités anticoncurrentielles.</p> <p>Vous devez signaler des informations objectives, dont vous avez eu connaissance personnellement et de bonne foi. Sachez que les informations que vous fournissez sur vous-même, vos collègues et tout aspect des activités de l'entreprise peuvent donner lieu à des décisions qui affectent les autres. Par conséquent, nous vous demandons de ne fournir que les informations que vous croyez vraies.</p> <p>bioMérieux interdit à ses employés de prendre des mesures de représailles à l'encontre d'une personne pour avoir fait une déclaration de bonne foi, même si celle-ci s'avérait ultérieurement inexacte. Sachez toutefois que fournir sciemment des informations fausses ou trompeuses ne sera pas toléré.</p> <p>* Veuillez noter que vous pouvez divulguer tout conflit d'intérêts potentiel conformément à la politique sur les conflits d'intérêts - 037212.</p> <p>** Si vous signalez une fraude externe, sachez qu'il existe une procédure spéciale de déclaration, dénommée « politique de gestion de la fraude externe ».</p> 

<p>Je suis au courant de certaines personnes impliquées dans une conduite contraire à l'éthique, mais cela ne me concerne pas. Pourquoi devrais-je le signaler ?</p>	<p>Notre entreprise choisit de promouvoir un comportement éthique. Toute conduite contraire à l'éthique, à quelque niveau que ce soit, nuit finalement à l'entreprise et à tous les employés, y compris vous. Il suffit de penser à ce qui s'est passé lors des récents scandales d'entreprises pour constater les effets désastreux qu'une erreur apparemment inoffensive en matière d'éthique peut avoir sur une entreprise par ailleurs en bonne santé. Donc, si vous avez connaissance d'incidents de mauvaise conduite ou de manquement à l'éthique, considérez qu'il est de votre devoir envers vous-même et vos collègues de le signaler</p> 
<p>Je ne sais pas si ce que j'ai observé ou entendu est une violation de la politique de l'entreprise ou implique une conduite contraire à l'éthique, mais cela ne me semble pas juste. Que devrais-je faire ?</p>	<p>Déposer un rapport. Nous préférons que vous signaliez une situation qui s'avère inoffensive au lieu de laisser un comportement contraire à l'éthique sans contrôle.</p> 

FAIRE UN RAPPORT :

<p>Si j'ai un problème, à qui devrais-je en parler ?</p>	<p>En général, vous pouvez faire part de vos préoccupations concernant une situation particulière à votre supérieur hiérarchique ou à un autre membre de l'équipe de direction. Le responsable peut renvoyer toute question au service Ethique et Conformité, qui le traitera avec la plus grande diligence.</p> <p>Nous reconnaissons toutefois qu'il peut parfois arriver que vous ne soyez pas à l'aise pour signaler le problème à la direction. Dans ce cas, vous devez envoyer l'alerte au département Ethique et Conformité. Les membres du département Ethique et Conformité sont formés à la gestion confidentielle des problèmes et au respect des lois.</p> <p>Veillez noter qu'en général, pour bénéficier des lois applicables en matière de dénonciation, vous devez adresser vos préoccupations directement au service Ethique et Conformité.</p> <p>Les responsables ne peuvent en aucune manière décourager les employés de faire part de leurs préoccupations ou de leurs plaintes aux canaux appropriés, notamment via les services Ethique et Conformité, Ressources humaines ou Juridique.</p> <p>Pour les employés et les travailleurs temporaires en France : en vertu de la loi Sapin II, toute personne souhaitant signaler un problème décrit ci-dessus peut en informer le "régulateur" (c'est-à-dire toute autorité administrative ou judiciaire ou les ordres professionnels), si le signalement n'a pas été traité dans un délai "raisonnable" par le département Ethique et Conformité.</p> <p>Si, par la suite, le régulateur lui-même n'a pas traité l'alerte dans un délai de trois mois, le déclarant a la possibilité de rendre public le contenu de l'alerte. Dans des cas exceptionnels où il existe un danger grave et imminent ou un risque de dommage irréversible, il est possible de porter l'alerte directement au régulateur compétent. Il peut également être rendu public.</p> 
---	--

<p>Comment puis-je faire un rapport ?</p>	<p>Les rapports peuvent être dirigés vers le service Ethique et Conformité par l'une des méthodes décrites ci-dessous pour que votre rapport soit traité de manière confidentielle et correctement géré.</p> <p>Vous pouvez envoyer un courrier électronique à l'adresse Compliance_Officer@biomerieux.com ou utiliser EthicsLine (par téléphone ou en ligne), exploitée par NAVEX Global, Inc. sur la plateforme EthicsPoint accessible sur l'intranet de bioMérieux, sous la rubrique « Outils & Applis ».</p> <p>Avec EthicsLine, vous avez la possibilité de déposer un rapport confidentiel par téléphone ou en ligne via un service tiers indépendant géré par NAVEX Global, Inc. Vous pouvez effectuer votre rapport dans votre langue.</p> <p>Par téléphone : Cliquez ici pour accéder à la liste des numéros de téléphone par pays.</p> <p>En ligne: rendez-vous sur www.ethicspoint.com et choisissez « Soumettre un nouveau rapport ». Entrez « bioMérieux » dans le champ de recherche, puis « Soumettre ». Vous pouvez ensuite choisir votre pays dans le menu déroulant à droite.</p> 
<p>Devrais-je m'identifier ?</p>	<p>Nous reconnaissons que parfois les employés peuvent ne pas se sentir à l'aise de s'identifier lorsqu'ils soumettent un rapport. Cependant, soyez assuré que les informations que vous avez fournies, y compris votre identité, seront traitées de manière confidentielle à chaque étape du processus. En vous identifiant, nous pouvons communiquer plus efficacement avec vous pour répondre à vos préoccupations.</p> <p>Si vous décidez de signaler la demande anonymement, votre demande sera traitée avec le même soin et la même diligence, à condition que vous ayez fourni suffisamment d'informations détaillées pour mener l'enquête ou que vous restiez joignable à l'aide de l'outil de communication anonyme intégré au système EthicsLine pour y répondre.</p> <p>Veillez noter cependant que nous ne pouvons pas traiter les cas soumis par des rapporteurs anonymes dans certains pays à moins que la personne fournisse des informations suffisantes pour prouver une violation grave de la loi ou des engagements internationaux. Dans ces pays, vous ne pourrez pas choisir l'option « anonyme » dans le système EthicsLine.</p> 
<p>Quelles informations dois-je fournir ?</p>	<p>Veillez fournir tous les faits objectifs que vous connaissez personnellement ou que vous avez vus personnellement.</p> <p>Fournissez toute la documentation que vous avez ou des informations sur les endroits où trouver de la documentation supplémentaire. Les fichiers de tous types peuvent être téléchargés sur le portail en ligne EthicsLine. Vous pouvez également fournir des informations et des fichiers directement au service Ethique et Conformité.</p> <p>En général, nous avons besoin de votre identité (voir « Dois-je m'identifier ? »), d'une description détaillée des faits, des dates auxquelles la faute a été commise, des noms des personnes impliquées, des documents justificatifs, etc.</p> <p>Sans informations suffisantes, nous ne pouvons pas enquêter de manière approfondie sur vos préoccupations et le rapport peut être fermé en raison d'un manque d'informations.</p> 

<p>Quels types d'informations personnelles seront collectées et traitées ?</p>	<p>Lorsque qu'un rapport arrive au service Ethique et Conformité, que ce soit par EthicsLine ou par l'email Compliance_Officer@biomerieux.com, le service Ethique et Conformité créera un rapport contenant les informations que vous avez fournies. Comme mentionné ci-dessus, ce rapport et toutes les données personnelles que vous nous communiquez sont stockés dans une base de données externe. Cette base de données est hébergée et gérée par NAVEX Global pour le compte de bioMérieux. Toutes les communications d'enquête seront conservées dans ce système.</p> <p>Veillez consulter le formulaire de consentement à la confidentialité des données pour plus d'informations. Avant de soumettre votre rapport, il vous sera demandé d'accuser réception de ce formulaire.</p> 
<p>Puis-je vraiment être anonyme ?</p>	<p>EthicsPoint (Navex Global) s'engage par contrat à ne pas rechercher l'identité du rapporteur. En fait, EthicsPoint ne génère ni ne conserve aucun journal de connexion interne avec des adresses IP. Par conséquent, aucune information liant votre PC à EthicsPoint n'est disponible.</p> 
<p>L'option téléphonique d'EthicsLine est-elle également confidentielle ?</p>	<p>Oui. Il vous sera demandé de fournir les mêmes informations que celles que vous fourniriez dans un rapport basé sur Internet et un intervieweur physique dactylographiera vos réponses sur le site Web EthicsPoint. Ces rapports ont les mêmes mesures de sécurité et de confidentialité que celles appliquées par le portail en ligne lors de la livraison.</p> 

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS VOTRE RAPPORT À ETHICS & COMPLIANCE ?

<p>Où vont ces rapports ?</p>	<p>Les rapports adressés à Compliance_Officer@biomerieux.com sont envoyés directement au service Ethique et Conformité via le système de messagerie normal de bioMérieux.</p> <p>Les rapports saisis directement via EthicsLine sont mis à disposition par NAVEX Global uniquement à des personnes spécifiques du service Ethique et Conformité de bioMérieux.</p> <p>Pour les rapports en ligne, vous recevrez d'abord un courrier électronique généré automatiquement confirmant que votre rapport a bien été reçu.</p> <p>Dans les 48 heures, vous recevrez un second courrier électronique de la part du service Ethique et Conformité, confirmant que votre rapport est en cours de révision et, si nécessaire, demandant des informations supplémentaires, de sorte qu'une enquête approfondie puisse être menée.</p> <p>Veillez noter que, après la soumission de votre rapport, toute communication avec le service Ethique et Conformité doit être établie avec vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par e-mail, si vous avez fourni votre adresse e-mail ou • sur la plate-forme EthicsPoint, à l'aide de la clé d'accès fournie lors de la soumission du cas, dans le cas où vous choisiriez de signaler la demande de façon anonyme ou de ne pas communiquer votre adresse de messagerie. 
--------------------------------------	--

<p>Qui peut y accéder ?</p>	<p>Le service Ethique et Conformité veille à la confidentialité de l'identité des personnes (le rapporteur et des personnes impliquées) et des informations contenues dans le rapport. Lorsque cela est nécessaire pour mener des enquêtes ou prendre des mesures correctives, nous pouvons inclure un petit groupe d'autres personnes de bioMérieux ou des experts externes pour nous aider à obtenir des informations ou à analyser des faits.</p> <p>Nous évitons d'impliquer votre direction directe ou d'autres personnes susceptibles d'être impliquées de quelque manière que ce soit dans le rapport afin de prévenir tout conflit d'intérêts</p> <p>Les membres du département Ethique et Conformité sont soumis à une obligation de confidentialité accrue. Toutes les personnes externes ou internes qui ont connaissance des détails du rapport sont également soumises à une obligation de confidentialité renforcée.</p> <p>Chaque année, le Comité Mondial de la Conformité (le Compliance Committee) interne à bioMérieux examine un rapport anonyme des tendances générales des cas, tels que les sujets signalés, les tendances géographiques, les méthodes d'enregistrement des rapports, etc.</p> 
<p>Est-ce que la personne mentionnée dans mon rapport peut découvrir que j'ai fait un rapport sur elle ?</p>	<p>Conformément aux lois en vigueur, toutes les personnes impliquées dans un rapport au Département Ethique et Conformité sont informées, au moment opportun, du déclenchement d'une alerte le concernant. Cependant, le service Ethique et Conformité ne lui communiquera pas l'identité du rapporteur, qui restera confidentielle. Cependant, la personne impliquée dans votre rapport aura le droit de corriger toutes les informations qui lui ont été fournies et éventuellement de se défendre lors de l'enquête.</p> 
<p>Qu'advient-il de mes rapports ?</p>	<p>Le cas échéant, la société mènera une enquête rapide et approfondie, qui peut inclure une interview de vous-même et d'autres témoins, la collecte et la vérification de documents pertinents et la consultation de personnes internes ou externes. Voir « Où vont ces rapports ? Qui peut y accéder ? »</p> <p>Votre rapport et les informations relatives à son traitement seront conservés pendant le temps alloué en vertu des lois applicables.</p> 
<p>Comment faire le suivi de l'enquête et communiquer avec l'enquêteur ?</p>	<p>Lorsque vous déposez un rapport via EthicsLine, vous recevez un nom d'utilisateur unique et vous êtes invité à créer un mot de passe. Vous pouvez revenir au système EthicsPoint par Internet ou par téléphone et accéder au rapport d'origine pour suivre l'état de l'enquête, répondre aux questions éventuelles du service Ethique et Conformité ou ajouter des détails permettant de résoudre les problèmes en suspens. Nous vous suggérons fortement de vous connecter ou de rappeler régulièrement dans le délai spécifié dans l'e-mail de confirmation (généralement trois jours ouvrables) pour répondre aux questions de la société éventuellement posées.</p> <p>Veillez-vous rendre sur le site EthicsLine présent sur l'intranet de bioMérieux, rubrique « Outils & Applis » et cliquez sur « suivre un signalement »</p> 

LES LOIS PROTEGEANT LES LANCEURS D'ALERTE

<p>Qui peut être couvert par les lois sur les lanceurs d'alerte</p>	<p>Ces lois sont très spécifiques et peuvent varier non seulement d'un pays à l'autre. Les directives ci-dessous sont générales et n'entendent pas être des conseils juridiques. Cependant, nous souhaitons vous avertir que vos lois locales peuvent vous conférer des droits spéciaux si vous signalez quelque chose qui pourrait constituer une violation des lois.</p> <p>Afin de bénéficier de ces protections, de nombreux pays exigent que vous vous adressiez à une ressource interne désignée pour faire un rapport avant de soumettre le problème à une autorité gouvernementale. Chez bioMérieux, le service Ethique et Conformité est la ressource désignée et les rapports doivent être soumis comme décrit ci-dessus.</p> 
<p>Quelles protections ces lois sur les rapporteurs offrent-elles ?</p>	<p>Cela dépend des lois en vigueur dans le pays où vous résidez. Par exemple, en France, l'entreprise doit :</p> <ul style="list-style-type: none">- protéger l'identité du rapporteur, les personnes impliquées dans le rapport et les informations collectées.- ne pas discriminer ou exercer de représailles contre le rapporteur de quelque manière que ce soit pour avoir fait le rapport ou refusé de violer une loi. <p>Veillez noter que même lorsque cela n'est pas exigé par la loi, bioMérieux applique une politique ferme qui interdit aux employés de bioMérieux d'exercer des représailles contre un rapporteur et protège la confidentialité de toute personne impliquée dans un rapport.</p> <p>En outre, certains états (comme la France) peuvent tenir de tels rapporteurs irresponsables ou leur accorder le crédit de la divulgation au moment de la détermination de la peine.</p> <p>Cependant, dans tous les cas, tous les rapports doivent être faits de manière objective et de bonne foi. Tout employé qui, de mauvaise foi, accuse quelqu'un en communiquant des informations fausses, trompeuses ou malveillantes peut engager sa responsabilité disciplinaire et / ou civile et pénale (conformément à la législation locale).</p> <p>De plus, veuillez noter qu'un rapporteur qui divulgue des informations protégées ou des documents protégés par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre l'avocat et son client n'est généralement pas éligible à la protection des lanceurs d'alerte.</p> 